Télémédecine en EHPAD : téléconsultation ou télé-expertise ? »

F. Mouriaux, V Bon, M Soethoudt, A Philiponnet,
P Fantou
CHU Rennes

Un peu de définition

- La téléconsultation : c'est une consultation médicale à distance. Le patient et le médecin échangent en direct via des technologies de l'information et de la communication.
- La télé-expertise permet à un médecin de demander l'avis d'un confrère sur la prise en charge d'un patient via une messagerie sécurisée ou une solution de télémédecine.



Pour les personnes âgées

Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches

Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine

Ressources humaines ½ journée par semaine

- 1 Orthoptiste
- 1 Aide soignante

Examen ophtalmo complet dans une salle de CS

Envoi des données, et interprétation

Visioconférence



Juin 2018 – Novembre 2018

Résultats: 67 patients (5 patients par demi journée)

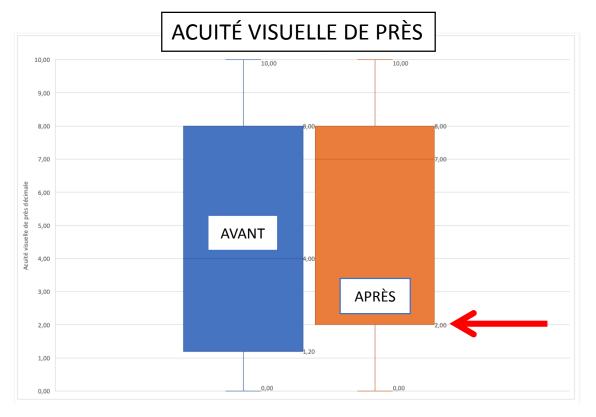
2 principaux diagnostics:

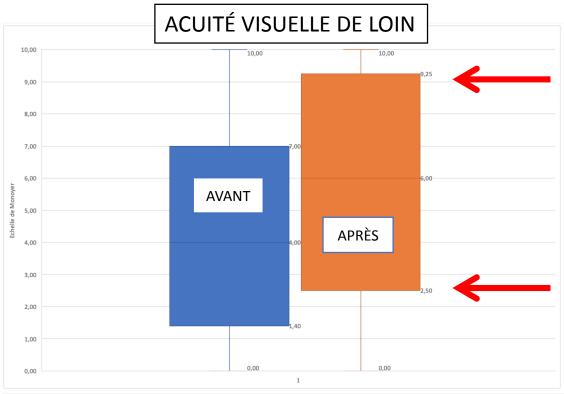
- Cataracte (27%)
- DMLA (7%)

37 diagnostics établis (55%)

30 prescriptions de verres correcteurs (45%)

12 CS « physique » à prévoir (18%)





AVL: p<0,0001

AVP: p<0,0001

Test du Student pour échantillons appariés

<u>Limites</u>

- Coût matériel
- Coût personnel
- Mobilisation du patient
- Rémunération médicale